

Examen professionnel de contremaître maçon

Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)
Association Suisse des Entreprises de Forage
et de Sciage du béton (ASFS)
Infra Suisse
Cadres de la Construction Suisse
Syndicat Unia
Syndicat Syna



Paiement des frais pour l'examen professionnel contremaître maçon 2021

Le montant s'élève à CHF 1'700.00 (hors TVA), inclus les frais pour l'établissement du brevet fédéral et pour l'inscription du détenteur dans le registre officiel des titulaires chez le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Veuillez remplir les champs suivants et joindre le document signé à votre formulaire d'inscription.

1. Nom et prénom du candidat:

2. La facture des frais d'examen va être payée par:
(marquez d'une croix ce qui convient)



Candidat



Employeur (déductibilité de l'impôt sur la TVA)

3. Après la décision d'admission de la commission d'examen, la facture va être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous:

Nom / prénom
resp. Nom de l'entreprise

Adresse

NPA / Localité

4. Lieu / Date

5. Signature et timbre de
l'entreprise destinataire
de la facture